

Ossiam Lux

(Société d'investissement à capital variable à compartiments multiples)

Annnonce de cotation des actions du compartiment :

OSSIAM iSTOXX™ EUROPE MINIMUM VARIANCE NR, Classe 2C (EUR)

Nom, constitution, siège et durée

Ossiam Lux (la "Société") a été constituée le 5 avril 2011 pour une durée illimitée, sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments multiples de droit luxembourgeois.

Elle est gérée par NGAM S.A. dont le siège est à 51, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

La Société a obtenu, par l'intermédiaire de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, son admission en tant qu'OPCVM au sens de la Directive 2009/65/CE du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM/UCITS IV).

Description des valeurs cotées

La classe d'actions suivante du compartiment de la Société fait l'objet d'une cotation sur la SIX Swiss Exchange. En date du 30 septembre 2013, le nombre d'actions émises et sa fortune se présentait comme suit :

Fonds	Nombre d'actions	Fortune	Devise de négoce
OSSIAM iSTOXX™ EUROPE MINIMUM VARIANCE NR, Classe 2C (EUR)	760	93,207,663 EUR	EUR

Résumé des principales conditions liées aux valeurs

Les informations principales à l'attention des investisseurs suisses relativement aux valeurs sont détaillées dans le prospectus de la Société.

Les derniers rapports annuel et semestriel de la Société font partie intégrante des prospectus. Ils y sont incorporés par référence.

Forme et matérialisation des actions

Les actions peuvent être émises sous forme nominative et/ou au porteur.

Les actions nominatives seront émises sans certificat.

Les actions au porteur éventuellement émises sont représentées par un certificat d'actions global. Ce certificat est émis au nom de la Société et déposé auprès d'un agent de compensation. Il peut être transféré conformément aux lois en vigueur et aux règles et procédures stipulées dans le Prospectus, ou aux règles de la bourse ou de l'agent de compensation concerné(e). Ces actions au porteur seront créditées sur le compte de titres de l'intermédiaire de l'actionnaire ouvert auprès de l'agent de compensation.

Restrictions de vente

Les restrictions générales de vente s'appliquent à la commercialisation de placements collectifs de capitaux étrangers dans les pays concernés. Les restrictions particulières de vente pour les "US Persons" et les résidents canadiens s'appliquent également.

Prospectus de cotation

Le prospectus de cotation de la Société est complété par une première annexe contenant les informations requises en vue de l'autorisation de la Société en Suisse, et d'une deuxième annexe comprenant les informations complémentaires en vue de la cotation du Fonds à la SIX. Le prospectus de la Société est complété conformément aux exigences du Règlement de cotation.

Aucune modification importante n'a été apportée au prospectus de cotation précité entre le moment de sa publication et celui de la publication de l'annonce de cotation. Seul le prospectus de cotation de la Société fait foi pour la cotation.

Numéro de valeur et ISIN

Fonds	ISIN	N° de valeur
OSSIAM iSTOXX™ EUROPE MINIMUM VARIANCE NR, Classe 2C (EUR)	LU0811899946	19532590

Cotations actuelles

Aucune. Les actions font l'objet d'une cotation primaire à la SIX Swiss Exchange.

Segment / Date du premier jour de cotation

La demande de cotation a été déposée selon le Standard pour les placements collectifs de capitaux de la SIX et le premier jour de négoce est le jeudi 28 novembre 2013.

Informations à l'attention des investisseurs suisses au sens de l'article 133 de l'Ordonnance sur les placements collectifs de capitaux

La Société a été approuvée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), en vue de sa distribution à des investisseurs non qualifiés au sens de l'article 120 de la Loi sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006.

La FINMA a autorisé RBC Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich, à agir en tant que représentant et service de paiement de la Société en Suisse.

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts, les rapports annuels et semestriels, ainsi que toute information complémentaire au sens de l'article 41 du Règlement de cotation, peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse de la Société.

Représentant agréé au sens de l'article 43 du Règlement de cotation

Aux fins de la cotation de leurs actions, la Société a été assistée par Lenz & Staehelin, 30, Route de Chêne, 1211 Genève 17, agissant en tant que représentant au sens de l'article 43 du Règlement de cotation.

Droit applicable / for

L'offre et la vente des actions de la Société en Suisse ou à partir de la Suisse sont régies par le droit suisse. Le for et le droit applicable se situent au siège du représentant de la Société en Suisse à Zurich.

La présente annonce de cotation ne constitue pas un prospectus d'émission au sens de l'article 652a CO. Le prospectus de cotation, qui seul fait foi pour l'admission en Bourse, peut être obtenu sans frais auprès du représentant de la Société en Suisse.

Zurich, le 28 novembre 2013

Ossiam Lux

RBC Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich